

DGA Développement du Territoire
Direction Eau et Assainissement
Affaire suivie par Alexandre MANZANILLA
Mail : amanzanilla@capi38.fr
N/réf : 171/AM/ED/19

Monsieur le Préfet de l'Isère
Préfecture de l'Isère
12 Place Verdun
38000 GRENOBLE

Remise en main propre

Objet : Création d'une unité de méthanisation des boues de stations d'épuration et d'industriels - Dossier d'autorisation au titre des Installations Classées pour l'Environnement.

Copie : Sous-préfet La tour du pin/ DDPP/DREAL/DDT/ARS/ GRDF.

Monsieur le Préfet,

La CAPI a pris une délibération en septembre 2012 pour valider la mise en œuvre du second volet de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui s'inscrit dans la stratégie globale de transition énergétique initiée sur le territoire. Parmi les sources d'énergie disponibles, une étude de faisabilité réalisée en 2015 a indiqué que le biogaz issu de la méthanisation représente 3% du potentiel énergétique renouvelable du territoire.

Le projet s'inscrit dans cette logique de production d'énergie renouvelable de la CAPI, qui vise l'autonomie énergétique du territoire à horizon 2050.

Par ailleurs, en lien avec la Communauté de Communes des Vallons de la Tour, la CAPI est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt Territoire à Energie Positive (TEPOS) lancé par l'ADEME et la Région, ainsi que du label Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), qui lui permet entre autre de bénéficier d'une enveloppe financière dédiée pour amorcer cette démarche.

C'est dans ce contexte que la CAPI a engagé un projet de création d'une unité de méthanisation de ses boues de stations d'épuration, de graisses d'industriels importants et d'une faible part de graisses plus diffuses.

La construction d'une unité de méthanisation sur le site de Traffeyère est soumise à autorisation environnementale.

Un certificat de projet a été adressé à la CAPI en date du 29 octobre 2018.

Après vous avoir déposé un dossier de demande d'autorisation provisoire en Décembre dernier, et suite au travail de collaboration entre nos équipes, **j'ai le plaisir de vous adresser le dossier (définitif) de demande d'autorisation préalable à la mise en œuvre du projet pour avis.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,

Jean-Rodolphe GENIN
Vice-Président chargé de l'Eau et l'Assainissement